

c'est-à-dire, l'établissement d'une fédération commerciale sans tenir compte des lignes de démarcation de parti politique—et j'allais ajouter sans tenir compte aussi des intérêts de clocher.

Après avoir passé en revue l'histoire du mouvement en faveur du traitement de faveur, l'auteur de la lettre ajoute :

Pourquoi alors ce changement ? Croyez-vous réellement que l'Angleterre ait pris une décision finale par suite du résultat des récentes élections générales ? Permettez-moi de vous assurer que vous êtes dans l'erreur et mal renseigné. Ni M. Chamberlain, ni tout autre de ses 150 partisans dans les Communes ne sont en aucune manière découragés. Pas moins de 44 pour cent des votes jetés dans les urnes étaient des votes favorables à nos candidats... Nous ne sommes pas abattus, ni défaits, ni mis en déroute, ni forcés de renoncer à nos opinions en conséquence du fait que le parti libéral, renforcé par de nouvelles forces tirées hors de son sein, l'a emporté dans les dernières élections générales par un vote libre-échangiste représentant une majorité de 3 pour 100 à peu près de l'électorat.

Le colonel Howard Vincent dit que quarante-quatre pour cent de l'électorat ont enregistré leur vote en faveur du commerce privilégié, ou du traitement de faveur réciproque. Nous savons par l'expérience acquise en Canada comment la chose peut arriver. Nous savons jusqu'à quel point il est aisé qu'un résultat électoral puisse donner à un parti politique une forte majorité de députés élus, bien que le vote n'ait pas été proportionnellement considérable en sa faveur. Le colonel Vincent fait remarquer que c'est justement ce qui est arrivé en Angleterre. Il importe beaucoup, relativement à ce sujet, que nous connaissions parfaitement quelle attitude entend prendre le gouvernement canadien. Les vues exprimées par M. Fisher dans son discours sont-elles bien celles de ses collègues ? Si elles le sont, nous devrions le savoir. L'empire veut savoir si M. Fisher a parlé au nom du gouvernement en prononçant un discours si en désaccord avec la politique de son parti. Une explication est requise.

L'honorable M. POWER : Une explication a été donnée ailleurs.

L'honorable M. FERGUSON : Le discours du trône—ai-je remarqué en outre—ne contient pas la formule qui était considérée presque comme consacrée pour un objet spécial dans les discours du trône prononcés dans les pays jouissant d'un gouvernement constitutionnel. On avait l'habitude de nous déclarer dans ce discours

que les estimations budgétaires ont été préparées conformément aux règles d'une économie rigoureuse. Ces mots sont omis pour ne pas mentir, sans doute. Le gouvernement sait bien, en effet—s'il respecte quelque peu la vérité—qu'il ne s'est aucunement conformé aux règles de l'économie. Il a omis ces paroles dans le discours du trône, sachant très bien que l'esprit d'économie brille par son absence non seulement dans les crédits budgétaires de la présente année, mais dans tous les budgets des années précédentes, depuis plusieurs années. Si l'on veut connaître l'opinion qu'avaient dans le passé les membres du gouvernement actuel sur cette question d'économie dans les dépenses publiques, je citerai un extrait que les membres de cette Chambre accueilleront avec un grand respect, j'en suis sûr, lorsqu'ils en découvriront l'auteur. Ils reconnaîtront en m'écoutant un membre du Sénat, et ce membre ne manque pas, lui-même, d'éprouver un profond respect pour l'opinion exprimée dans cet extrait. Quand je l'aurai lu, si je m'aperçois qu'il reste encore des doutes dans l'esprit de quelqu'un sur l'auteur, je me ferai un plaisir d'en livrer le nom à la Chambre. Voici l'extrait en question :

Or, j'admets que l'on ne peut pas toujours s'appuyer sur des propositions abstraites. Mais en matière financière vous pouvez presque toujours avec sûreté poser ce principe : " Si, en temps de paix, ou par suite de toute cause extraordinaire autre que la guerre, vous constatez que les taxes d'un pays s'accroissent très rapidement et au-delà de toute proportion avec sa population, vous pouvez être sûr que le gouvernement a été très extravagant et très probablement des plus corrompus, et si vous constatez d'un autre côté, que l'assiette des taxes est restée stationnaire pendant un certain nombre d'années, vous pouvez être également sûr que le gouvernement a été honnête et dirigé économiquement.

L'honorable M. LANDRY : Qui a prononcé ces paroles ?

L'honorable M. FERGUSON : L'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie qui siège actuellement dans le Sénat. Je considère cet extrait comme le critérium Cartwright par lequel vous pouvez vous assurer directement et précisément si d'un côté le gouvernement a été extravagant et corrompu, ou si, de l'autre côté, il a été économe et honnête.

Ce critérium me paraît être très clairement exposé et il mérite d'être considéré comme une règle de critique en matière